

INSPECTION DE BÂTIMENTS

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

EEC.1G – 30 unités

Type de certification

Attestation d'études collégiales (AEC) de 30 unités.

Objectifs du programme

Ce programme vise l'intégration rapide en emploi de personne désireuses d'accéder à des postes de spécialistes en inspection de bâtiments. Le rôle d'un inspecteur en bâtiment est de poser un diagnostic sur l'état d'un bâtiment. Pour assurer l'ensemble des activités liées à son activité il devra :

- organiser et gérer son travail de production;
- élaborer des offres de services;
- constater l'état des différentes constructions;
- manipuler des équipements à utiliser lors des visites d'inspection;
- rechercher des informations par le réseau Internet;
- produire des rapports assistés par ordinateur à l'aide des logiciels utilisés sur le marché;
- accomplir les tâches et les activités de la profession au niveau de performance exigé;
- présenter le résultat de son investigation à son client
- développer un réseau professionnel.

Durée du programme

Ce programme est d'une durée de 915 heures
34 semaines de formation (27 heures par semaine)

Conditions d'admission

Détenir un diplôme collégial dans un secteur connexe (technologie de l'architecture, technologie du bâtiment, génie civil, etc.) ou posséder un diplôme d'études professionnelles et une expérience jugée suffisante par le Collège dans le secteur de la construction de bâtiments et satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- être visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- avoir complété au moins une année d'études postsecondaire échelonnée sur une période d'un an ou plus;

De plus, le candidat devra :

- avoir complété les préalables en mathématiques et physique du secondaire requis pour cette AEC;
- avoir une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- être citoyen canadien, résident permanent ou réfugié.

Présélection

- Satisfaire aux conditions d'admission ;
- Se qualifier lors de l'entrevue individuelle.

Perspectives professionnelles

Le diplômé en Inspection de bâtiments peut exercer sa spécialité surtout dans les villes et municipalités, les services gouvernementaux ainsi que dans les entreprises de construction, rénovation, dans les sociétés financières etc.

La formation donnée au cégep du Vieux Montréal permet de s'intégrer facilement au marché du travail. Le secteur de l'inspection de bâtiments offre des possibilités d'emplois intéressantes autant aux filles qu'aux garçons.

Frais de scolarité

Ce programme est financé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'étudiant paye les frais d'administration/inscription ainsi que le matériel didactique obligatoire. Il est admissible au programme d'aide financière du ministère du Loisir et du Sport.

Les prestataires d'Emploi-Québec, de la CSST, de la SAAQ, etc., doivent contacter préalablement leur agent.

Ressources enseignantes

Les formateurs sont majoritairement issus de l'industrie et sont reconnus pour être au faite de leur discipline.

Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez composer le 514-982-3401.



LISTE DES COURS

MILIEU DE TRAVAIL EN INSPECTION DE BÂTIMENTS	60 heures
LECTURE DE PLANS ET DEVIS	45 heures
INSPECTION ET CONSTRUCTION I	60 heures
CODES ET RÉGLEMENTATIONS I	60 heures
SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS	60 heures
INSPECTION ET CONSTRUCTION II	45 heures
INSPECTION ET CONSTRUCTION III	60 heures
RÉDACTION DE RAPPORTS	45 heures
CODES ET RÉGLEMENTATION II	60 heures
INSPECTION ET CONSTRUCTION IV	60 heures
PROCÉDURES D'INSPECTION	45 heures
INSPECTION DES APPAREILS À COMBUSTIBLES SOLIDES ET CONNEXES	45 heures
ASPECTS LÉGAUX DE L'INSPECTION DE BÂTIMENT	45 heures
INSPECTION ET CONSTRUCTION V	45 heures
GESTION DE BUREAU	45 heures
PROJET SYNTHÈSE STAGE EN ENTREPRISE (4 SEMAINES)	135 heures

